

VOTRE TRAVAIL N'APPARAÎT PAS DANS LA LISTE DES TRAVAUX DE CETTE IMPRIMANTE ?

A) Vérifiez le format de papier. Seuls les travaux dans les formats autorisés se voient dans la liste des travaux. Aucun montant ne vous sera facturé, mais vous devrez relancer vos impressions de votre poste de travail en choisissant le bon format.

B) Vérifiez si votre demande d'impression est pour un document en couleur ou en noir et blanc. Si c'est en couleur, rendez vous à une des imprimantes couleurs disponibles sur le campus et imprimez votre travail.

Vous pouvez en tout temps supprimer une demande d'impression directement sur l'équipement ou dans votre compte électronique d'impression à <http://impression.sium.umontreal.ca:9191/user>

Choisissez : travaux en attente